

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2019**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,  
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR,  
M. Philippe LEVEQUE, Mme Vanessa BRISION, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjoints au Maire,  
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, M. Daniel PROUX, Mme Evelyne LARGENTON, M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Denise PARMANTIER, Mme Chantal STASSER, Mme Nelly LEON, M. Loeiz RAPINEL, Mme Marina LAIRESSE, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Linda SADDOK-BENALLA, a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,  
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,  
Mme Adèle ALBERT-ETIENNE a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,  
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Nelly LEON,  
Mme Sophie DARRIGADE a donné pouvoir à M. Loeiz RAPINEL.

ETAIENT ABSENTS :

M. Frédéric WIMMER.  
M. François BERNIERI.  
M. Georges ABAD.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, Monsieur Gérard LACROIX, secrétaire de séance.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2019.

### 3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014, du 11 décembre 2014 et du 15 février 2018, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

## ADMINISTRATION GENERALE

#### 001. MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (32 voix pour)** la motion présentée ci-dessous :

« Nous, élus de la commune d'Herblay-sur-Seine, dénonçons la situation faite imposée à la population retraitée – par :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans ;
- La hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune de Herblay-sur-Seine et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

#### 002. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve cette désignation.

Rappelle que l'ensemble des désignations sont donc les suivantes :

ROULEAU	Philippe	Président
BARAT	Philippe	Vice-Président
GOURVENNEC	Maryse	Vice-Présidente
RAMBOUR	Jean-Charles	Vice-Président

DUCELLIER	Pierre	Vice-Président
PARMANTIER	Denise	Membre
PORCHEZ	Nadine	Membre
LEMOINE	Daniel	Membre
WIMMER	Frédéric	Membre
BRISION	Véronique	Membre
PROUX	Daniel	Membre
LACROIX	Gérard	Membre
DALMONT	Olivier	Membre
RAPINEL	Loeiz	Membre
BERNIERI	François	Membre
ABAD	Georges	Membre
LAIRESSE	Marina	Membre

### 003. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**, approuve cette désignation.

Rappelle que l'ensemble des désignations sont donc les suivantes :

ROULEAU	Philippe	Président
MOUSSI	Fatima	Vice-Présidente
LEVEQUE	Philippe	Vice-Président
LEMOINE	Daniel	Vice-Président
NEROZZI-BANFI	Sarah	Membre
SADDOUK-BENALLA	Linda	Membre
HEKIMIAN	Patrick	Membre
PIPAT	Gérard	Membre
SAGET	Linda	Membre
GOSSET	David	Membre
LARGENTON	Evelyne	Membre
VILAIN	Bernard	Membre
DALMONT	Olivier	Membre
DARRIGADE	Sophie	Membre
ABAD	Georges	Membre
STASSER	Chantal	Membre
LAIRESSE	Marina	Membre

**004. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve cette désignation.

Rappelle que l'ensemble des désignations sont donc les suivantes :

ROULEAU	Philippe	Président
BARAT	Philippe	Vice-Président
PORCHEZ	Nadine	Vice-Présidente
LEMOINE	Daniel	Vice-Président
ROS	Johann	Vice-Président
PROUX	Daniel	Membre
VILAIN	Bernard	Membre
GOSSET	David	Membre
LACROIX	Gérard	Membre
GOURVENNEC	Maryse	Membre
DUCELLIER	Pierre	Membre
PIPAT	Gérard	Membre
DARRIGADE	Sophie	Membre
RAPINEL	Loeiz	Membre
BERNIERI	François	Membre
ABAD	Georges	Membre
LAIRESSE	Marina	Membre

**005. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE - SENIORS**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve cette désignation.

Rappelle que l'ensemble des désignations sont donc les suivantes :

ROULEAU	Philippe	Président
SADDOUK-BENALLA	Linda	Vice-Présidente
BRISION	Vanessa	Vice-Présidente
BOULLE MURAT	Céline	Vice-Présidente
PINCEMAILLE	Anne France	Membre
BLANCHARD	Annie	Membre
ALBERT-ETIENNE	Adèle	Membre
LARGENTON	Evelyne	Membre
ROS	Johann	Membre

MOUSSI	Fatima	Membre
DUCELLIER	Pierre	Membre
LACROIX	Gérard	Membre
LEON	Nelly	Membre
DARRIGADE	Sophie	Membre
BERNIERI	François	Membre
STASSER	Chantal	Membre
LAIRESSE	Marina	Membre

**006. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE PROXIMITE - CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES – EVENEMENTIEL**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**, approuve cette désignation.

Rappelle que l'ensemble des désignations sont donc les suivantes :

ROULEAU	Philippe	Président
PINCEMAILLE	Anne France	Vice-Présidente
WIMMER	Frédéric	Membre
ALBERT-ETIENNE	Adèle	Vice-Présidente
HEKIMIAN	Patrick	Vice-Président
LEVEQUE	Philippe	Vice-Président
SAGET	Linda	Membre
NEROZZI-BANFI	Sarah	Membre
LARGENTON	Evelyne	Membre
PARMANTIER	Denise	Membre
PROUX	Daniel	Membre
GOURVENNEC	Maryse	Membre
LEON	Nelly	Membre
DALMONT	Olivier	Membre
ABAD	Georges	Membre
STASSER	Chantal	Membre
LAIRESSE	Marina	Membre

**007. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

ELIT, au scrutin secret et au premier tour de scrutin, avec 32 voix :

Philippe BARAT	Titulaire	Bernard VILAIN	Suppléant
Nadine PORCHEZ	Titulaire	Maryse GOURVENNEC	Suppléante
Johann ROS	Titulaire	Céline BOULLE-MURAT	Suppléante
Daniel LEMOINE	Titulaire	Frédéric WIMMER	Suppléant
Marina LAIRESSE	Titulaire	Sophie DARRIGADE	Suppléante

En tant que représentants du Conseil municipal au sein de la commission de délégation de service public, et abroge la délibération n° 2016/136 en date du 29 septembre 2016.

**008. MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCES OBLIGATOIRES « EAUX », «ASSAINISSEMENT», «GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » - COMPETENCE FACULTATIVE «OPERATIONS D'AMENAGEMENT » -TRANSFERT DE LA GESTION DU POLE GARE DE TAVERNY**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

- D'approuver la modification des statuts de la CA Val Parisis ainsi :

- Article II : Compétences – A/ Compétences obligatoires : [...] 8) Eau ; 9) Assainissement ; 10) Gestion des eaux pluviales urbaines.
- Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : [...] 7) « Opération d'aménagement » comprenant les éléments suivants :
  - Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution des réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,
  - La participation à la gouvernance et à l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Ermont (Gare du gros Noyer-Saint-Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny),
  - La participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt ».

- D'approuver la convention valant procès-verbal de transfert du pôle-gare de Taverny et autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution cette délibération.

Il est par ailleurs précisé que la délibération doit être notifiée aux communes membres en vue de la consultation des conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer ; à défaut leur décision sera réputée favorable.

En outre, il convient de solliciter le Préfet du Val d'Oise aux fins qu'il prononce, au terme du délai de consultation des conseils municipaux des communes membres et conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

**009. RAPPORT 2019 N°1 DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF AUX VOIRIES – ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES - POLES GARES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (32 voix pour)** approuve le rapport de la CLECT N°1 établi le 9 septembre 2019 portant sur les voiries, zones d’activité économique et gares routières.

**010. RAPPORT 2019 N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF AUX PARKINGS**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (32 voix pour)** approuve le rapport de la CLECT n°2 établi le 9 septembre 2019 portant sur l’assainissement.

**011. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (32 voix pour)** approuve les attributions de compensation définitives par la Communauté d’Agglomération Val Parisis pour l’exercice 2019 indiquées dans le rapport CLECT n° 1 et 2, représentant, pour la Ville d’Herblay, un montant de 6 200 148 euros.

**012. CHANGEMENT D’USAGE DES LOCAUX D’HABITATION EN MEUBLES DE TOURISME – INSTITUTION DE L’AUTORISATION PREALABLE DE CHANGEMENT D’USAGE ET FIXATION DES CONDITIONS**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l’Unanimité (32 voix pour)** :

Article 1<sup>er</sup> : D’instaurer la procédure d’autorisation préalable de changement d’usage de locaux destinés à l’habitation en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n’y élit pas domicile.

Article 2 : Précise que les changements d’usage de locaux d’habitation énumérés ci-après sont autorisés d’office, sans qu’il soit utile d’en faire la demande :

- Les locations pour de courtes durées à une clientèle de passage, dès lors que le logement constitue
- Les locations de chambre(s) pour de courtes durées à une clientèle de passage, dès lors que le logement concerné constitue la résidence principale du loueur. (L631-7-1 A du CCH).  
la résidence principale du loueur (L631-7-7A du CCH). La durée de location ne doit pas excéder 120 jours par an. Toutefois, la déclaration en mairie du meublé de tourisme reste obligatoire en application des articles L.324-1-1 et D.324-1-1 du Code de l’urbanisme ainsi que les formalités liées à la taxe de séjour.

Article 3 : Conditions de délivrance des autorisations de location de meublés touristiques :

La location de meublés touristiques consiste en la mise en location de manière répétée d’un local meublé destiné pour de courtes durées, à une clientèle de passage qui n’y élit pas domicile. (article 16 de la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014). Ces locations s’entendent comme des contrats de location, conclus pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs.

Il est nécessaire de solliciter une autorisation pour chaque logement objet d’un changement d’usage.

En cas de division d’un même logement, une autorisation est à solliciter pour chaque logement issu de la division.

Il est rappelé que le logement proposé à la location doit répondre aux normes de décence.

Article 4 : Cette autorisation est nominative, attachée à la personne et non au local, et donc incessible.

Article 5 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **013. CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION EN MEUBLES DE TOURISME – INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

Article 1<sup>er</sup> : que la location, pour de courtes durées, d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement.

Article 2 : que la déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du Code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : qu'un télé-service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Précise que ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

### **014. RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activités du SMDEGTVO pour l'année 2018.

### **015. COMMUNICATION PORTANT SUR LA PROCEDURE INTERNE DES ARCHIVES**

*Rapporteur : Patrick HEKIMIAN*

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation de la procédure d'archivage de la Ville tel que jointe en annexe de la délibération.

Précise que la procédure sera approuvée par arrêté municipal.

### **016. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE VENTE AU DETAIL DE PRODUITS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : Maryse GOURVENNEC*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à accorder une dérogation au repos dominical pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire pour les dimanches 6 décembre 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020 et 27 décembre 2020.

### **017. APPROBATION DE LA RETROCESSION DES CONCESSIONS FUNERAIRES N°272 ET 273 CARRE B ACQUISES PAR MONSIEUR JEAN DELEENS ET REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** accepte la rétrocession à la commune des concessions 272 et 273 carré B et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à procéder au remboursement prorata temporis du temps d'utilisation de ces sépultures, et de verser à Monsieur Jean Deleens des sommes de 120,85€ pour la concession 272 carré B et 96,06€ pour la concession 273 carré B.



## **018. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide :

- La création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet,
- La transformation d'un poste d'animateur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet en un poste d'animateur territorial à temps complet,
- La création d'un poste d'auxiliaire de vie scolaire à temps non complet,
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- La transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet en 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet,
- La transformation de 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps non complet en 1 poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint administratif à temps non complet,
- La création d'un poste d'agent recenseur,
- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La création d'agent de maîtrise principal.

Et approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération, pour le faire correspondre aux besoins de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants.

## **019. FIXATION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'ACTION SOCIALE PRISES EN CHARGE PAR LA VILLE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide :

Article 1. De mettre en place les prestations d'action sociale individuelles suivantes :

- Les séjours d'enfants :

Ces prestations prévoient une prise en charge partielle des frais engagés pour :

- les séjours en centre de vacances avec hébergement,
- les séjours en centre de loisirs sans hébergement,
- les séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif,
- les séjours linguistiques.

- Les mesures concernant les enfants handicapés :

Une allocation aux parents ayant un enfant handicapé de moins de 20 ans.

Article 2. Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à indemniser les agents qui pourront bénéficier de ces prestations, dans les conditions visées ci-dessous :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement,
- Les agents contractuels en activité recrutés sur un emploi permanent sans condition d'ancienneté.

Article 3. Conditions et modalités de versement :

Les demandes de versement doivent être déposées au cours de la période de 12 mois suivant le fait générateur de la prestation.

La prise en charge se fait sur justificatif de paiement des prestations et versée sur le bulletin de salaire de l'agent.

Les aides servies aux parents au titre de leurs enfants sont allouées indifféremment au père ou à la mère mais ne peuvent, en aucun cas, être versées aux deux.

Article 4. Adopte le principe d'une revalorisation systématique des taux applicables déterminés par la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Article 5. La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice.

## **FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS**

### **101. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE 2019**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (30 voix pour – 2 abstentions : Sophie DARRIGADE – Loeiz RAPINEL)** adopte la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2019.

### **102. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE LEONARD DE VINCI**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école Léonard de Vinci pour un montant de 449,45 € par enfant herblaysien scolarisé.

### **103. ADMISSION EN NON VALEURS DE CREANCES ETEINTES ET DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes, ainsi que les produits irrécouvrables pour un montant total de 28 870,52 €.

### **104. AUTORISATION DE CREDITS 2020- BUDGET VILLE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

- Autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.
- Autorise les montants précisés dans les tableaux suivants établis par chapitre selon la nomenclature M14 pour le budget principal, et ce dans l'attente de l'adoption de ce budget.

### **105. AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

*Rapporteur : Evelyne LARGENTON*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** vote les avances sur subventions 2020 dont la liste est annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son premier adjoint à signer les conventions financières conformément à la réglementation en vigueur pour les subventions supérieures à 23 000 €.

### **106. PLAN DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES – DEMANDES DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

- Autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint Philippe Barat à solliciter auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention du fonds propreté pour le plan de lutte contre les dépôts sauvages,
- Autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint Philippe Barat à solliciter auprès du Département du Val d'Oise l'attribution d'une subvention pour la résorption des dépôts sauvages,
- Autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint Philippe Barat à solliciter tous les autres organismes possibles pour la réalisation de ce projet,
- Sollicite une autorisation de démarrage les actions prévues dans le plan de lutte contre les dépôts sauvages, avant l'attribution de la subvention.

## **II. EDUCATION – JEUNESSE – SPORTS**

### **201. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT A PUBLICATION EUROPEENNE POUR L'ACQUISITION, CONTROLE, ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL ELECTROMENAGER**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les marchés correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité, conformément aux dispositions de l'article du code de la commande publique.

## **III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

### **301. CESSIION DE LA PARCELLE ZK 76 A MME MICHELET, M. ET MME SCHELCHER ET MME SILLIAU**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**

**Article 1 :** Décide de céder la parcelle communale ZK n°76 acquise par l'exercice du droit de préemption d'une superficie de 8 170m<sup>2</sup>, à Madame Michelet Béatrice, Madame Sylvie Schelcher, Madame Sandy et Monsieur Jean-Charles Schelcher pour un montant de 98 000€ conformément au Jugement du Tribunal administratif du 13 juin 2017.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, et en cas d'empêchement Madame Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, et en cas d'empêchement, Monsieur Philippe BARAT, Premier Adjoint au Maire, à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique de cession.

### **302. ADHESION AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE EN VUE DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PATRIMOINE ET ARCHITECTURE**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val d'Oise, afin de permettre à la collectivité de bénéficier des avantages évoqués plus haut et de donner délégation au Maire, Philippe ROULEAU, de procéder à l'adhésion au titre de l'année 2020 et aux ré-adhésions pour les années suivantes.

### **303. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT JEAN MOULIN**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son Adjointe en charge de l'urbanisme, Madame Nadine PORCHEZ, à déposer une demande de permis de construire relatif à ces travaux.

## **IV. SOLIDARITE - ACTION SOCIALE – LOGEMENT - PETITE ENFANCE - SENIORS**

### **401. COMMUNICATION DU RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA)**

*Rapporteur Johann ROS*

Le Conseil municipal **Prend acte** de la communication du rapport 2019 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, tel que présenté par Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

### **402. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT AUX CONTRATS DE VILLE VAL PARISIS 2015-2022 « PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES RECIPROQUES »**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'approuver et d'autoriser le Maire, Philippe ROULEAU, à signer l'avenant aux contrats de ville Val Parisis 2015-2022 « protocole d'engagement renforcés et réciproques » ainsi que tous les documents afférents à la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022, à leur actualisation et à leur rénovation.

## **V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES - EVENEMENTS**

### **501. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION (EMI)**

*Rapporteur : Anne-France PINCEMAILLE*

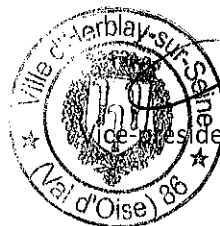
Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'approuver la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, autorise la perception des recettes qui y sont liées et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer les documents y afférant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 20h47.

**Le procès-verbal analytique de cette séance du 4 décembre 2019 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.**

**Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.**



*[Signature]*  
Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-président du Conseil départemental